



**CONSEIL MUNICIPAL**  
du jeudi 23 janvier 2025

Responsable de service :  
Marie Gardiennet

**DÉLIBÉRATION N° 06**

Sous la présidence de M. Tony LOISEL, Maire

Présents :

Mme Marie-Christine MILLAUD, Mme Nadine NIVAULT, Mme Estelle QUÉRÉ, M. Pierre CUCHET, M. Camille LAGRANGE, M. Gérard-François BOURNET, Mme Laëtitia BOURDIER (jusqu'à la délibération n°6), Mme Sophie DESPRÉS, M. Dominique GAUDIN, M. Thierry LAMBERT, M. Jean LORAND, Mme Rita RIO, M. Patrick ROBIN, Mme Agnès de BRUYN, Mme Hélène RATA, Mme Hélène de SAINT DO, M. Olivier CALIX, M. Vincent HEUSICOM, M. Arnaud LATREUILLE, Mme Lisa TEIXEIRA, M. Jacques GAREL,

Absent/s excusé/s représenté/s :

M. Alain MORLIER donne procuration à M. Thierry LAMBERT  
M. Jonathan COULANDREAU donne procuration à M. Pierre CUCHET  
Mme Frédérique COSTANTINI donne procuration à M. Camille LAGRANGE  
M. Jean-François RABEAU donne procuration à M. Dominique GAUDIN  
Mme Angéline GLUARD donne procuration à M. Patrick ROBIN  
Mme Laurence BOUVILLE donne procuration à M. le Maire  
M. Yan GENONET donne procuration à Mme Hélène de SAINT DO  
Mme Laëtitia BOURDIER donne procuration à Mme Estelle QUÉRÉ

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme Marie-Christine MILLAUD

Date de convocation .....	15/01/2025
Nombre de membres en exercice .....	29
Nombre de membres présents ou ayant donné une procuration .....	29

**06. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent**

Vu l'article L. 1612-1 du code général des Collectivités Territoriales permettant de mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que les « crédits ouverts au budget précédent » comprennent l'ensemble des inscriptions du budget primitif, du budget supplémentaire et des décisions modificatives,

Considérant que, sauf le chapitre 16 « Emprunts et dettes assimilés » et moins les restes à réaliser, reports et dépenses imprévues, les dépenses réelles d'investissement votées au titre du budget 2024 s'élèvent à **4.122.701,13€**,

Calcul du quart des crédits 2024 pour 2025 (A - B - C - D + E) / 4		2024
A	DRI : Dépenses réelles d'investissement	6 128 300,96 €
B	RAR : Restes à réaliser	1 469 598,83 €
C	D16 : Emprunts et dettes assimilées	536 001,00 €
D	D20 : Dépenses imprévues	0,00 €
E	165 : Dépôts et cautionnements reçus	0,00 €
Total		4 122 701,13 €

Quart des crédits (25%) **1 030 675,28 €**

Considérant que, conformément aux textes applicables, le conseil municipal peut autoriser l'exécutif à mandater des dépenses avant le vote du budget primitif, dans un plafond de **1.030.675,28 €**,

Considérant que certains projets d'investissement sont prêts à être lancés dès janvier, mais qu'ils n'ont pas pu être engagés avant la fin du dernier exercice,

Considérant que ces projets sont nécessaires au bon fonctionnement de la Commune et qu'il convient de ne pas retarder leur mise en œuvre,

Les dépenses d'investissement concernées sont recensées dans le tableau ci-dessous ;

Libellé du programme	N° opération	Montant
Toutes écoles - Renouvellement électroménager et matériel cuisines scolaires	121	15 000,00 €
Toutes écoles - Renouvellement de matériel et mobilier réfectoire	121	15 000,00 €
Aire de jeux PMR parc Jean Macé	127	56 000,00 €
Aménagement du complexe sportif	131	85 000,00 €
Complexe sportif - Transformation de la maison du gardien	131	200 000,00 €
Achat bungalows pôle nautique	131	17 700,00 €
Boîtes aux lettres	132	1 850,00 €
Travaux Jean Macé (ouverture studio + VMC + double porte) + entrée Médiathèque	140	110 000,00 €
Médiathèque - Mobilier secteur jeu	141	2 829,00 €
Médiathèque - Achat des jeux de société	141	3 198,00 €
Brassens - Remplacement moteur de scène (rideaux)	141	4 594,00 €
Renouvellement matériel informatique tous services	141	5 000,00 €
Fermeture des locaux poubelles	144	40 000,00 €
Divers bâtts - Gestion d'accès tous bâtiments	144	60 000,00 €
Réhabilitation WC publics Godechaud	145	55 000,00 €
Mobilier de bureau (tous bâtiments administratifs) dont mobilier adapté (subvention MDPH)	146	3 000,00 €
Police municipale : Caméras piéton + station de transfert pour les caméras	146	3 930,00 €
Aménagement rue Jean Jaurès - Voirie + réseaux	151	115 000,00 €
Requalification du centre-ville (Place République + rue de la Gare + Place de l'église + square 19 mars 1962)	151	200 000,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>993 101,00 €</b>

**AR Prefecture**

017-211700281-20250123-DEL06\_CM230125-DE

Reçu le 28/01/2025

Publié le 28/01/2025

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à :

- 21voix Pour

- 8 Abstentions (*Mme Hélène Rata + pouvoir M. Yan Génonet, Mme Hélène de Saint Do, M. Olivier Calix, M. Vincent Heusicom, M. Arnaud Latreuille, Mme Lisa Teixeira, M. Jacques Garel*)

Autorise monsieur le Maire à engager et mandater avant le vote du budget primitif de l'exercice 2025 les dépenses dans les conditions exposées ci-dessus, pour un montant total de 993.101,00 €.

Pour extrait conforme,

**Tony Loisel**  
Maire



**Marie-Christine Millaud**  
Secrétaire de séance

**Délais et voies de recours**

La présente délibération peut être contestée devant le tribunal administratif de Poitiers (15 rue de Blossac, CS 80541, 86000 POITIERS) dans le délai de deux mois suivant sa publication ou sa notification ou en déposant en ligne depuis [telerecours.fr](http://telerecours.fr). Ce recours peut être précédé d'un recours administratif. Dans ce cas, une décision expresse de refus peut être déférée au tribunal administratif dans les deux mois qui suivent sa notification ; une décision implicite de refus née du silence gardé par l'administration pendant deux mois peut également être déférée au tribunal dans le délai de deux mois qui suit son intervention.